

BIENVENUE AU SEMINAIRE DES RESPONSABLES DE FORMATION OCCITANIE

Les 20 et 21 avril 2023, TOULOUSE

Programme

Jeudi 20 avril

10h30 : Actualités ANFH Occitanie

12h30 : Déjeuner

**14h : Focus sur le dispositif
apprentissage**

15h30 : Escape Game

**17h : Activités (pilate et/ou
sophrologie) ou temps libre**

19h30 : Apéritif

20h30 : Dîner et soirée

Vendredi 21 avril

**9h : Egalité professionnelle entre
les femmes et les hommes dans
la FPH**

12h : Conclusion

12h30 : Déjeuner

14h : Fin du séminaire

10h30

Actualités 2023 - ANFH Occitanie

- 1. Gestion des fonds (plan, fonds mutualisés, apprentissage)**
- 2. Dispositifs individuels**
- 3. Projets thématiques**
- 4. Dispositifs « formation »**
- 5. Journées régionales d'animation**

1. GESTION DES FONDS

Les points clés 2023 à retenir

- **Poursuite de la politique régionale Occitanie en matière de priorisation d'attribution des fonds mutualisés EP**
- **Adaptation des durées de prise en charge des EP**
- **Nouveauté avec un soutien complémentaire régional exceptionnel en matière d'apprentissage**
- **Poursuite des accompagnements aux équipes formation à l'utilisation de GE/GEA dont GE/GEA GPMC**

1. GESTION DES FONDS

Les Etudes Promotionnelles

Principes « fonds mutualisés » validés par le CRSG de mars 2021

- Prioriser les demandes **d'établissements dont l'investissement en études promotionnelles est conséquent**, et dont le niveau de salaires hors EP est faible ou modéré
- Optimiser l'utilisation des **crédits propres à l'établissement** avant d'engager des fonds mutualisés
- Respecter **les équilibres entre catégories d'établissements** tout en maintenant un **haut niveau de mutualisation**
- Respecter **l'autonomie des établissements** en leur laissant le choix des agents

Parcours AS bénéficiaires de la formation « 70h »

- **Fin** de la convention ARS/ANFH : co-financement de 100 EP AS d'ici 2023 pour des agents bénéficiaires de la formation de 70h
- Entrées en formation en septembre 2021, janvier 2022, septembre 2022, janvier 2023 et septembre 2023 - A ce jour, 91 formations AS déjà financées dans ce cadre

1. GESTION DES FONDS

Les Etudes Promotionnelles

Décisions du CRSG du 17 février 2023 :

Le CRSG Occitanie a voté une harmonisation entre les deux territoires de la durée de prise en charge pour les EP calculée sur la base des durées de scolarité réglementaire, hors période de congés.

Pour les périodes où l'agent n'est pas en formation, il devra réintégrer son établissement ou poser des congés. Cette notion est déterminée par la DGOS suite au passage de la formation IDE en parcours LMD (Lettre circulaire DGOS/RH4 n°2010-337 du 1er septembre 2010) relative aux congés annuels des agents en études promotionnelles : Un agent en formation ne doit pas avoir plus de congés qu'un agent en activité).

L'établissement employeur peut permettre à l'élève de conserver les congés « scolaires » pour travail personnel mais il en supporte seul la charge. L'ANFH ne peut rembourser les traitements qu'en référence aux textes.

1. GESTION DES FONDS

Les Etudes Promotionnelles

Campagne EP juillet 2023 (entrées en formation 2nde semestre 2023)



- **Recensement** des demandes auprès des établissements lancée entre semaine dernière et début de semaine prochaine avec envoi d'un courrier Présidente Régionale ANFH Occitanie aux directeurs
- **Envoi des demandes des établissements à la délégation ANFH :**
 - Midi Pyrénées : avant le 2 juin 2023
 - Languedoc Roussillon : avant le 2 juin 2023
- **Commissions d'attribution :**
 - Midi Pyrénées : 30 juin 2023
 - Languedoc Roussillon : 3 juillet 2023

1. GESTION DES FONDS

Le soutien à la qualification (hors EP)

Ce dispositif vise à favoriser la qualification des agents des filières techniques, administratives et logistiques.

Il permet de soutenir des parcours de qualification d'agents (peu ou pas qualifiés prioritairement) en lien avec la politique de l'établissement (≠ CFP).

Une instruction des demandes de financement sur le FQ & CPF distincte des EP tout au long de l'année

4 comités dans l'année : avril, juin, septembre, décembre

Importance de se rapprocher des conseillers ANFH avant l'entrée en formation de l'agent.

1. GESTION DES FONDS

Le soutien à la qualification (hors EP)

Qualification ou certification éligible :

Dans le champ des métiers de la FPH (Répertoire des métiers)

Inscrite au RNCP ou au répertoire spécifique

De niveau 3 à 5 ou sans «niveau de formation spécifique» (CQP) et le cas échéant, de niveau 6 sur décision du CRSG

Publics cibles prioritaires :

Bas niveau de qualification

Agents de catégorie C

Filières techniques, logistiques et administratives

Les modalités de prise en charge :

Employeur garant que la demande est sollicitée à l'appui d'un projet professionnel, s'assure des droits à CPF de l'agent.

Une demande qui n'est pas conditionnée ni limitée au nombres d'heures du compteur CPF de l'agent.

1. GESTION DES FONDS

L'apprentissage

**Tous métiers et tous secteurs
confondus**

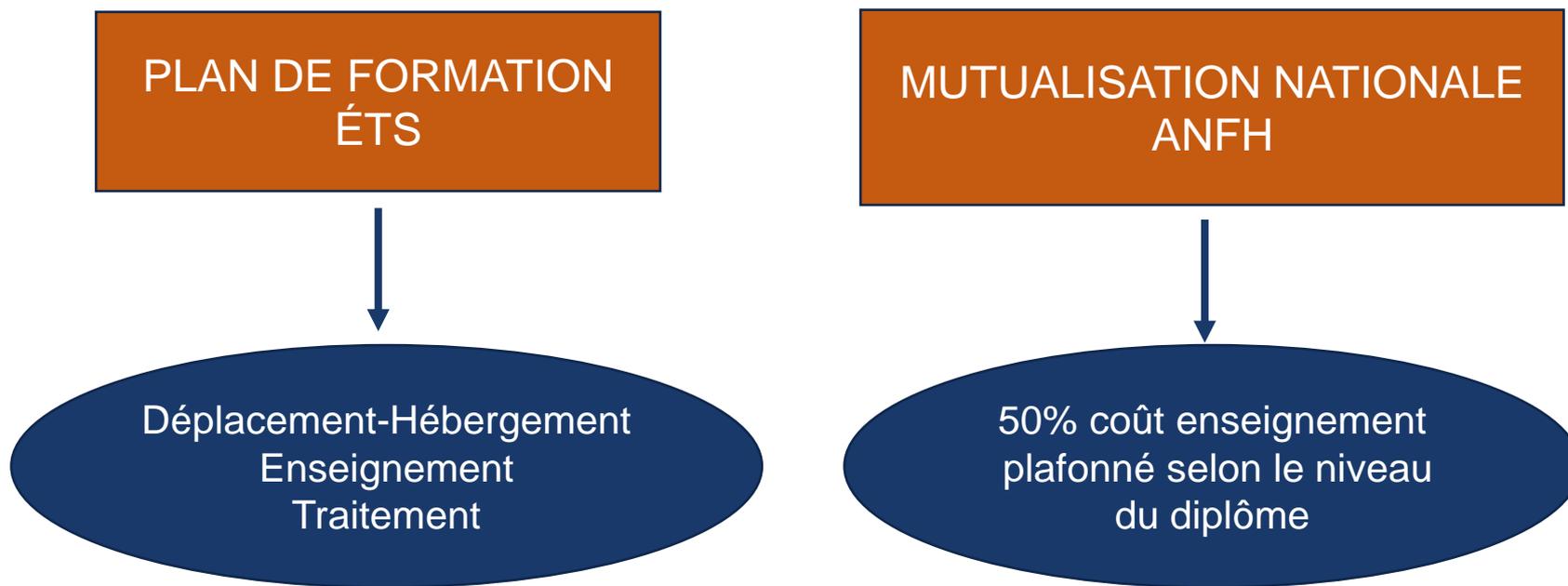
**Depuis le 1er janvier 2021, vous pouvez
prendre en charge les coûts liés à la
formation des apprentis sur votre plan
de formation, et vous pouvez solliciter
le cofinancement des coûts
pédagogiques sur les fonds
mutualisés.**



1. GESTION DES FONDS

L'apprentissage

Depuis 2021, un dispositif national pour financer l'apprentissage



1. GESTION DES FONDS

L'apprentissage

2023 : volonté régionale de soutenir la dynamique « apprentissage »

Pour tous les métiers
et tout type d'êts



Doublement du plafond
national de 50% du coût
pédagogique dans la limite de
5 contrats par établissement

Disposition particulière :

- pour un contrat d'apprenti AS
- dans un EHPAD autonome
- ayant un départ EP AS en parallèle



Financement à 100%
du DE AS (E+T)



Deux conditions au soutien régional :

- ✓ Le contrat d'apprentissage ne doit pas se signer à la suite d'une rupture de contrat au sein de l'établissement
- ✓ L'établissement doit justifier d'une bonne consommation de son plan de formation.

1. GESTION DES FONDS

L'apprentissage

	Règles prise en charge nationales sur enveloppe Apprentissage		Proposition de prise en charge complémentaire sur enveloppe 4% régionale	
Coût pédagogique inférieur ou égal à 12 000€	50% du coût pédagogique plafonné à 6000€		Doublement du plafond défini sur l'enveloppe apprentissage	
Coût pédagogique supérieur à 12 000€	Niveau formation RNCP	Plafonds prise en charge enveloppe A nationale	Prise en charge complémentaire sur le 4% régionale	Total prise en charge par formation
	3 + 4	6 000 €	6 000 €	12 000€
	5 + 6	7 000 €	7 000 €	14 000€
	7 + 8	7 500 €	7 500 €	15 000 €

1. GESTION DES FONDS

Les appuis complémentaires aux plans

Principe d'appuis complémentaires et ponctuels au plan de formation

Une instruction des demandes tout au long de l'année

(4 comités dans l'année : avril, juin, septembre, décembre)

1. **Accompagnement ponctuel d'un projet de formation ciblé ou expérimental/innovant en cohérence avec la politique de formation de l'établissement** (*non prévu initialement sur le plan de formation de l'établissement*)
2. **Soutien ponctuel au plan de l'établissement pour favoriser les départs en formation** (lié à des contraintes budgétaires de l'établissement)

1. GESTION DE FONDS

Les accompagnements GE GPMC

PRÉSENTATION DU MODULE GESFORM ÉVOLUTION GPMC

- Webinaires à destination des établissements qui souhaitent découvrir l'outil GPMC via GE

Présentation des principales fonctionnalités du module Gesform Évolution GPMC et échange sur la mise en place de l'outil dans le cadre du projet GPMC de l'établissement.

Pas besoin d'inscription pour le webinaire le lien Teams est sur le programme .



1. GESTION DE FONDS

Les accompagnements GE GPMC

ÉTABLISSEMENTS ÉQUIPÉS DE GE

- Pour les établissements équipés de GE et utilisateurs du module GPMC
- Des **Webinaires mensuels** à destination des cadres évaluateurs, sur la saisie des entretiens professionnels et de formation.

Pas besoin d'inscription pour le webinaire le lien Teams se trouve sur le programme .



1. GESTION DE FONDS

Les accompagnements GEA GPMC

ETABLISSEMENTS ÉQUIPÉS DE GEA

1/Pour les établissements *qui souhaitent mettre en place l'entretien pro via GEA:*

Webinaires à destination des **équipes RH** sur le paramétrage du logiciel.

Pas besoin d'inscription pour le webinaire le lien Teams se trouve sur le programme .



1. GESTION DE FONDS

Les accompagnements GEA GPMC

ETABLISSEMENTS ÉQUIPÉS DE GEA

2/Pour les établissements GEA *qui ont déjà déployé* le module:

[Webinaires](#) sur la saisie des entretiens professionnels pour les **cadres utilisateurs**.

Pas besoin d'inscription pour le webinaire des cadres utilisateurs.



**Mardi 17 mai
et Mercredi 7 juin**

De 10h à 11h

1. GESTION DE FONDS

Les accompagnements GE/GEA

ACCOMPAGNEMENT GE/GEA en délégation

Places disponibles pour :

➤ Formation initiale GE

26-27 juin 2023 à Montpellier

21-22 novembre à Toulouse

➤ Formations recueil des besoins GE

23-24 Novembre à Toulouse

➤ Consulter le **PLAN de formation GE dans Accueil** : « *Actualités GE disponibles - PLAN DE FORMATION GESFORM EVOLUTION - ANNEE 2023* »

➤ Formation initiale GEA

LAN : en fonction des nouveaux arrivants, animée par les CGF ou en formation collective en présentiel le Mercredi 04 octobre 2023 en délégation.

(+ des Webinaires sur les fonctionnalités à GEA animés par les CGF)

MID : en fonction des nouveaux arrivants, animée par les CGF

2. DISPOSITIFS INDIVIDUELS

- **Décret du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle** : en attente des arrêtés, réflexions en cours au niveau national sur impacts ANFH
- **Achat national ANFH d'un dispositif d'accompagnement renforcé à la VAE et de facilitation pour le développement de la VAE collective (marché en cours) : financements mobilisables à partir d'avril 2023**
- **Animation et soutien de l'ANFH à la mise en place d'un réseau régional « référents CEP » entre établissements et en lien avec les partenaires sur les territoires (Pôle Emploi, Apec, CCI, CMA, Cap emploi, missions locales,...) :**
 - 1^{ère} réunion du réseau qui a eu lieu le 13 décembre dernier à Narbonne
 - Prochaines réunions (Toulouse/Montpellier : salles connectées en visio) envisagées durant le dernier trimestre 2023
- **Poursuite des réunions post-accords** (février, avril, juillet, septembre, décembre)

2. DISPOSITIFS INDIVIDUELS

Politique régionale/Livret d'information
sur site internet L.R, en libre accès

https://www.anfh.fr/sites/default/files/fichiers/livret_d_information_cfp_2021.pdf



Ateliers techniques Dispositifs Individuels

- 1er : 30 juin 2023 à MONTPELLIER
- 2ème : 9 octobre 2023 à TOULOUSE

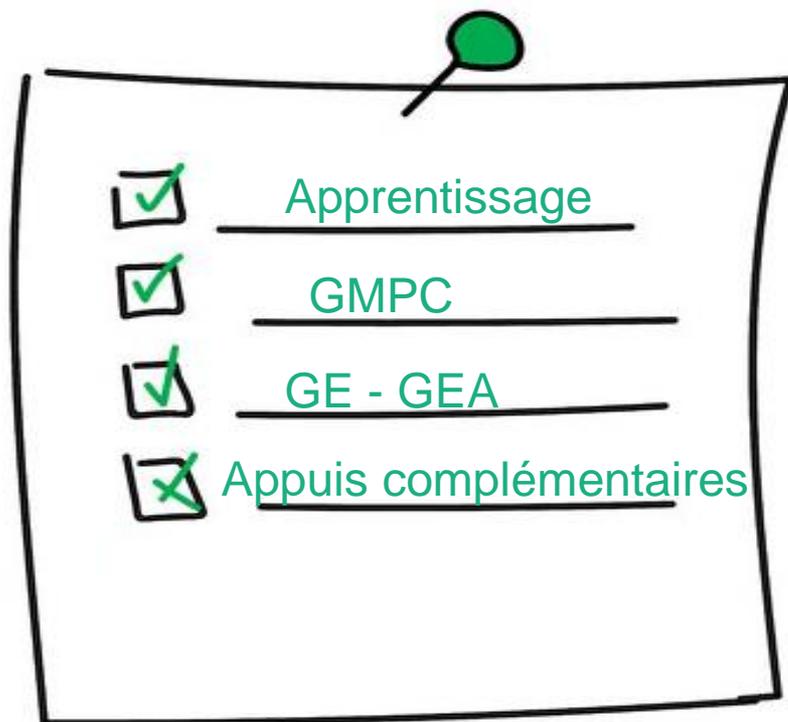


3. PROJETS INSTITUTIONNELS 2023

Soutien aux politiques RH



Une offre riche & variée



Entretien professionnel

Égalité professionnelle

QVT et baromètre social

I-CARE

Secondes parties de carrière

3. PROJETS INSTITUTIONNELS 2023

Soutien aux politiques RH

Dispositif d'entretien professionnel



Établissements :

- **Webinaires**
 - de 2H en distanciel
- **Journées**
 - de lancement
 - en présentiel ou distanciel
- **Gesform Evolution**
 - Compte rendu adapté, workflow
 - de validation, système de cotation
- **Tutoriels**
 - Étapes de l'entretien sous GE
- **Infographie**
- **Affiches**
- **Vidéos** -
 - témoignages



Évaluateurs :

- **2 modules**
 - e-learning
 - « Réglementation, enjeux et mise en œuvre de l'entretien professionnel »
 - en distanciel
- **4 formations modulaires thématiques**
 - « Se former aux techniques de l'entretien professionnel »
 - en présentiel ou distanciel
- **Formation**
 - « Être formateur interne à la conduite de l'entretien professionnel »
 - en présentiel ou distanciel
- **Tutoriels**
 - Ouverture sous GE, préparation des campagnes sous GE
- **Guide**
 - de l'évaluateur



Évalués :

- **Formation**
 - « Se préparer à son entretien professionnel »
 - en présentiel ou distanciel
- **Application**
 - Mobile-learning
 - « Se préparer à son entretien professionnel »
 - en distanciel
- **Guide**
 - de l'évalué
- **Vidéo**
 - pédagogique
- **Plaquette**
 - d'information

3. PROJETS INSTITUTIONNELS 2023

Soutien aux politiques RH

Egalité professionnelle

1 – Action de sensibilisation (e-learning)

sensibilisation sur les enjeux et sur la lutte contre les stéréotypes de genre et les discriminations

2 – Action de diagnostic et plan d'action (2 à 7 jours)

Module 1 : diagnostic et cadrage de l'accompagnement
Module 2 : accompagnement des acteurs de l'établissement

3 – Action de formation (1 à 2 jours chacune)

- Agents en situation d'encadrement intermédiaire
- Référents égalité et/ou diversité
- Agents des services de ressources humaines

Anfh **Egalité**
Femme / Homme

Dispositif de l'Anfh :
« les Clés de l'Égalité »

3. PROJETS INSTITUTIONNELS 2023

Soutien aux politiques RH

Offre QVT

<p>Sensibilisation- appropriation</p> 	<p>Vous voulez obtenir des Informations générales sur la QVT et connaître l'offre de l'Anfh</p> <p>Vous vous Interrogez sur les différentes composantes de la QVT avant de porter un projet en Interne. Une 1^{re} approche ludique vous y aiderait</p>	<p>>> Espace ressources</p> <p>>> Digital Learning</p>
<p>Exploration</p> 	<p>Vous souhaitez mesurer la perception de la QVT auprès des professionnels de votre établissement avant de mener une réflexion plus approfondie</p>	<p>>> Baromètre social</p>
<p>Formation -Action Accompagnement</p> 	<p>Vous voulez réaliser un diagnostic sur le contexte de votre établissement en matière de QVT, mesurer le chemin à parcourir pour intégrer cette dimension dans votre politique sociale, définir et mettre en œuvre un plan d'action QVT</p> <p>Lors de vos réflexions, des thématiques précises ont émergé et nécessitent un approfondissement pour définir les actions à mener</p> <p>Vous voulez mener une campagne de formation / sensibilisation des cadres sur le management en lien avec la QVT</p>	<p>>> Diagnostic et formation-action <small>Intervention d'un cabinet expert pour définir et mettre en œuvre votre politique QVT</small></p> <p>>> Modules Flash <ul style="list-style-type: none"> ► Mise en place du télétravail ► Accueil, suivi et intégration des nouvelles entrants ► Diffuser et impulser une nouvelle vision managériale ► Améliorer la communication institutionnelle interne ► Clés de la Qualité de Document Unique et du PAYSERACT </p> <p>>> Webinaire</p>

3. PROJETS INSTITUTIONNELS 2023

Soutien aux politiques RH

Accompagnement I-CARE

(Intelligence Collective et Accompagnement des Responsables et des Equipes)

« Appreciative inquiry »
(Démarche appréciative)

Méthode d'accompagnement du
changement nourrie par la psychologie
positive et une démarche contributive

2
versants

Co-développement
professionnel

Approche d'apprentissage
basée sur les interactions
entre les participants



3. PROJETS INSTITUTIONNELS 2023

Soutien aux politiques RH

Accompagnement I-CARE : « offre AI »

<p>Sensibilisation à la démarche appréciative</p> <p>1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier une méthode de management innovante • Favoriser le changement collectif et individuel <p>1 jour</p>
<p>Formation de praticiens à la démarche Appréciative</p> <p>2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux stagiaires de déployer la démarche apprécieative Inquiry au sein de leur institution • Mettre en pratique une démarche apprécieative dans le cadre de conduite de projet <p>2 jours + 2 jours</p>
<p>Accompagnement d'une équipe à la démarche apprécieative</p> <p>3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en pratique la démarche dans le cadre d'un dysfonctionnement, de difficultés liées à un projet commun ou de tensions interpersonnelles. <p>8 à 20 jours</p>
<p>Accompagnement individuel dans le cadre du déploiement d'une démarche apprécieative</p> <p>4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender son positionnement au sein de l'institution • Assurer ses fonctions d'encadrant • Gérer son équipe et promouvoir la cohésion au sein de son équipe • Mettre en valeur les performances collectives et les réussites • Fixer des objectifs individuels et collectifs <p>entre 8 et 10 séances de 2h</p>

3. PROJETS INSTITUTIONNELS 2023

Soutien aux politiques RH

Accompagnement I-CARE : « offre CODEV »

<p>Sensibilisation au Co-Développement</p> <p>1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir la méthode de Co-Développement (6 étapes) • Découvrir les effets du Co-Développement (levier managérial) <p>1 jour</p>
<p>Formation des animateurs/praticiens au Co-Développement</p> <p>2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre et comprendre les bases théoriques de la méthode de Co-Développement (savoirs) • Se former à son utilisation (savoir-faire) <p>4 jours séquencés en demi-journées</p>
<p>Accompagnement À la méthode de « Co-Développement » au sein d'un service, d'une unité, d'un pôle</p> <p>3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de mettre en pratique les étapes de la méthode • Adopter une posture qui engage les collaborateurs • Mobiliser l'intelligence collective au service de l'équipe • Ecouter et favoriser l'expression des collaborateurs <p>6 jours</p>

3. PROJETS INSTITUTIONNELS 2023

Soutien aux politiques RH

Secondes parties de carrière

Dispositif de formation et d'accompagnement à la définition et la mise en œuvre d'une politique de prévention et de gestion des secondes parties de carrière

Module 1

Diagnostic et cadrage de l'accompagnement

Durée 2 jours (1 +1)

- L'accompagnement des établissements et leurs équipes dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de prévention et de gestion des secondes parties de carrière.
- L'identification des enjeux de la mise en œuvre de ce type de dispositif
- L'identification des différents acteurs et des rôles de chacun
- La réalisation d'un état des lieux des actions déjà menées et des actions à mettre en œuvre
- La présentation de la note de cadrage et des modalités du plan d'actions

Module 2

Formation-action des acteurs de l'établissement

Durée : jusqu'à 6 jours en 3 séquences

- Les enjeux, la définition et la mise en œuvre d'une politique de prévention et de gestion des secondes parties de carrière
- L'accompagnement des professionnels dans leur évolution professionnelle
- L'identification et la valorisation de l'identification des potentiels de chaque agents
- La mise en œuvre des modalités d'accompagnement de mobilité des professionnels et identification des enjeux du CEP
- Les facteurs de réussite de mobilité professionnelle dans le cadre des secondes parties de carrière
- Les modalités de mise en œuvre du maintien dans l'emploi et de gestion des situations d'inaptitudes
- Le fonctionnement du dispositif de reclassement et les différentes situations possibles
- L'importance d'un accompagnement (encadrement, cellule RH) et d'un management bienveillant

Module 3

Appui opérationnel auprès des acteurs des établissements

Durée : Jusqu'à 6 jours en 3 séquences

- La définition et la mise en œuvre de la politique de prévention et de gestion des secondes parties de carrière
- La priorisation des actions et animation du COPIL
- La conception des outils
- L'intégration au projet social et managérial des thématiques concernées par la formation action
- L'identification des leviers de fidélisation, d'attractivité
- L'organisation de la prise en compte des situations complexes
- Le travail en réseau : identification et mise en œuvre des partenariats internes et externes possibles

4. DISPOSITIFS « FORMATION »

Offre de formation ANFH Occitanie – PAR 2024

Poursuite de la structuration en famille de métiers

Axe 1 - Compétences clés

Axe 2 - Gériatrie

Axe 3 - Soins

Axe 4 - Encadrement

Axe 5 – Administratifs/RH

Axe 6 – Techniques/Informatique/Restauration

Axe 7 - Handicap, Famille, Enfance

Axe 8 – Qualité/Finances/Achats

Axe 9 - Pluri-professionnels

Axe 10 - Psychiatrie

4. DISPOSITIFS « FORMATION »

Offre de formation ANFH Occitanie – PAR 2024

Nouvelles actions PAR 2024 – sous réserve de validation instances ANFH (1/3)

METIERS DU SOIN :

- Bilan positionnement AS et prépa/remise à niveau
- Maintien et développement des compétences en réanimation/soins critiques adultes et pédiatriques
- Entretien natal précoce
- Sono thérapie et aide au soin par le son

ENCADREMENT :

- Animer une réunion en distanciel
- Management hospitalier
- Comment mettre en place les dispositifs de conciliation locale dans les établissements
- Formation des maitres d'apprentissage
- Parcours manager médical (PM)

4. DISPOSITIFS « FORMATION »

Offre de formation ANFH Occitanie – PAR 2024

Nouvelles actions PAR 2024 – sous réserve de validation instances ANFH (1/3)

ADMINISTRATIFS/RH :

- **Gestion du temps**
- **Aide sociale en EHPAD**
- **Protection juridique médico-sociale/protection des majeures/aide sociale/mandataires**
- **Développer sa stratégie de recrutement et d'attractivité**

METIERS TECHNIQUES, LOGISTIQUES, INFORMATIQUES ET RESTAURATION

- **Plan nutritionnel adapté aux personnes âgées en EHPAD**
- **Service restauration : présentation de buffets, instant repas, optimiser le service**
- **Registres/diagnostics techniques obligatoires en EHPAD**
- **Numérique en santé**

HANDICAP/FAMILLE

- **Dossier administratif de l'enfant dans un établissement de protection de l'enfance**
- **Sexualité chez les ados et pré-ados en 2023**
- **Le soin et l'éducatif : comment concilier les deux ?**
- **Accompagnement à la parentalité**
- **Autodétermination et pouvoir d'agir**

4. DISPOSITIFS « FORMATION »

Offre de formation ANFH Occitanie – PAR 2024

Nouvelles actions PAR 2024 – sous réserve de validation instances ANFH (1/3)

QUALITE/FINANCES/ACHATS :

- Evaluation externe

PLURIDISCIPLINAIRE :

- Communiquer sur les réseaux sociaux
- Se préparer à la retraite

4. DISPOSITIFS « FORMATION »

Offre de formation e-learning

**Vous souhaitez un compte utilisateur ?
Créer des sessions ? contactez votre
conseillère formation ANFH**



4. DISPOSITIFS « FORMATION »

Sécurisation des parcours IDE

Objectifs du projet - Expérimentation sur 3 IFSI : Montpellier, Narbonne et Tarbes

- Proposer un dispositif d'accompagnement des étudiants IDE en études promotionnelles dans un IFSI partenaire
- Diminuer le nombre d'abandon constaté en 1^{ere} année
- Optimiser les fonds de formation des Etudes promotionnelles

5. JOURNEES REGIONALES D'ANIMATION

Prochaines journées régionales :

- Journée « évaluation externe des établissements médico-sociaux et sociaux » en partenariat avec la FHF - 2 juin - Narbonne
- Journée « Le cadre de santé : entre implications et investissements » - le 13 juin - Carcassonne
- Journée Projet « Intelligence Artificielle » - le 15 juin - CCI RODEZ
- Webinaire Projet « Cybersécurité » - le 22 Juin - de 10h à 12H
- Journée « Médecines complémentaires » - le 27 juin - Toulouse
- Séminaire des D3S – 12-13 octobre - RODEZ
- Journée Géronto « Le virage domiciliaire » - le 17 octobre – Pasino La Grande Motte
- Journée Projet « I CARE » - le 10 Novembre - Pasino La Grande Motte
- Journée Projet « Développement Durable » - le 15 novembre - Avignon



FORT MATION

Anfh Languedoc-Roussillon

CARCASSONNE 2022




FORT MATION
Anfh

RÈGLES DU JEU

MATÉRIEL

- Plateau de jeu,
- 1 dé,
- 6 pions pour jouer,
- Jetons de couleur.

BUT DU JEU
Informer de manière ludique les agents, encadrants, RFC des établissements de la FPH sur les dispositifs, outils, financements... liés à l'offre de service proposée par l'ANFH

DÉROULEMENT DU JEU

Chaque joueur choisit un pion et le positionne sur la case départ au centre du plateau. Les joueurs lancent tour à tour le dé, celui qui a le nombre le plus élevé commence la partie. Si deux joueurs ou plus sont à égalité, ils recommencent.

Le premier joueur relance le dé et avance son pion dans n'importe quelle direction d'autant de cases que l'aura indiqué le dé.

Quand un joueur arrive sur une case de couleur, une question de la thématique correspondante lui est posée par un autre joueur.

Chaque couleur du jeu correspond à une thématique :

-  Plan, DPCM
-  Apprentissage
-  Dispositifs individuels
-  Rôles et missions de l'ANFH
-  EP et FQ & CPF
-  Plan d'actions régionales et projets

S'il tombe sur la case joker, il choisit une thématique.

Si le joueur répond correctement à la question, il ramène un jeton de la couleur correspondante à placer sur la règlette et le joueur suivant joue (c'est au tour du joueur à sa gauche de poursuivre le jeu).

Les cartes ayant servi une fois sont placées à l'arrière du tas de la même couleur, pour ne pas retomber sur la même question.

Le gagnant est celui qui a le premier rempli sa règlette en ayant répondu correctement aux questions de chacune des 6 thématiques.

Programme

Jeudi 20 avril

10h30 : Actualités ANFH Occitanie

12h30 : Déjeuner

**14h : Focus sur le dispositif
apprentissage**

15h30 : Escape Game

**17h : Activités (pilate et/ou
sophrologie) ou temps libre**

19h30 : Apéritif

20h30 : Diner et soirée

Vendredi 21 avril

**9h : Egalité professionnelle entre
les femmes et les hommes dans
la FPH**

12h : Conclusion

12h30 : Déjeuner

14h : Fin du séminaire

12h30
Déjeuner

Programme

Jeudi 20 avril

10h30 : Actualités ANFH Occitanie

12h30 : Déjeuner

**14h : Focus sur le dispositif
apprentissage**

15h30 : Escape Game

**17h : Activités (pilate et/ou
sophrologie) ou temps libre**

19h30 : Apéritif

20h30 : Diner et soirée

Vendredi 21 avril

**9h : Egalité professionnelle entre
les femmes et les hommes dans
la FPH**

12h : Conclusion

12h30 : Déjeuner

14h : Fin du séminaire

14h

Focus sur le dispositif de
l'apprentissage

Florence BREITWIESER

Directrice CFA Sanitaire et Social

Programme

Jeudi 20 avril

10h30 : Actualités ANFH Occitanie

12h30 : Déjeuner

**14h : Focus sur le dispositif
apprentissage**

15h30 : Escape Game

**17h : Activités (pilate et/ou
sophrologie) ou temps libre**

19h30 : Apéritif

20h30 : Diner et soirée

Vendredi 21 avril

**9h : Egalité professionnelle entre
les femmes et les hommes dans
la FPH**

12h : Conclusion

12h30 : Déjeuner

14h : Fin du séminaire

15h30

Escape Game

2^{ème} JOUR - SEMINAIRE DES RESPONSABLES DE FORMATION OCCITANIE

Les 20 et 21 avril 2023, TOULOUSE

Programme

Jeudi 20 avril

10h30 : Actualités ANFH Occitanie

12h30 : Déjeuner

**14h : Focus sur le dispositif
apprentissage**

15h30 : Escape Game

**17h : Activités (pilate et/ ou
sophrologie) ou temps libre**

19h30 : Apéritif

20h30 : Dîner et soirée

Vendredi 21 avril

**9h : Egalité professionnelle entre
les femmes et les hommes dans
la FPH**

12h : Conclusion

12h30 : Déjeuner

14h : Fin du séminaire

9h

**Egalité professionnelle entre les
femmes et les hommes dans la FPH**

***Karine NEGRE, Stelly CHARRERE
Cabinet ITAQUE***

12h

Conclusion du séminaire

Questionnaire de satisfaction:



MERCI A TOUTES ET A TOUS...

ET A TRES BIENTÔT !